



PROTOCOLE D'INTERVENTION DE SITUATION DE HARCELEMENT COLLEGE FRANCOIS MITTERRAND DE MONTBRON

Cadre législatif et protocole national

Loi du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire : « Art. L. 111-6.-Aucun élève ou étudiant ne doit subir de faits de harcèlement résultant de propos ou comportements, commis au sein de l'établissement d'enseignement ou en marge de la vie scolaire ou universitaire et ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de dégrader ses conditions d'apprentissage. [...] »

« Les établissements d'enseignement scolaire et supérieur publics et privés ainsi que le réseau des œuvres universitaires prennent les mesures appropriées visant à lutter contre le harcèlement dans le cadre scolaire et universitaire. »

Le programme pHARe est un programme de prévention du harcèlement à destination des écoles et des collèges qui est généralisé depuis la rentrée 2021. La mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative permet d'avoir des effets positifs sur le climat scolaire, la sécurisation du cadre éducatif et l'implication des élèves. Le Conseil de la Vie Collégienne, le CESCE doivent s'emparer de cette problématique. La mise en place « d'ambassadeurs harcèlement » devient systématique dans les établissements.

Situation 1 Repérage d'une situation de victimisation ou d'intimidation par :

La famille, les enseignants, les élèves, autres personnels

Situation 2 Révélation des faits par :

L'élève victime (cible), la famille, les enseignants, les élèves, autres personnels



L'adulte du collège, à qui, des révélations ou des faits (situation 1 et 2) ont été portés à sa connaissance **informe immédiatement un des membres de l'équipe ressource**, le CPE et le Chef d'établissement. Il explique à la personne (élèves, famille, personnel) qui vient de lui révéler ces faits qu'il va partager cette information avec les membres de l'équipe ressource pHARe.

Il lui indique également que les membres de l'équipe ressource vont maintenant prendre en charge et assurer la gestion de la situation.

Membres de l'équipe ressource : Mme Videau, M. Lhomme, M. Billy

Tél.: 05 45 70 73 08

Mél: frederique.videau1@ac-poitiers.fr
pierre.lhomme@ac-poitiers.fr
cyril.billy@ac-poitiers.fr



